



Partager

DECEMBRE 2016 – N°48

Bulletin des équipes CCFD-Terre Solidaire de Buc, Les Loges, Jouy, Vélizy, Viroflay

POURQUOI ACCUEILLIR L'ETRANGER ?

En août 2015, Angela Merkel a ouvert les frontières de l'Allemagne aux centaines de milliers de réfugiés, surtout syriens, qui se pressaient depuis des mois aux frontières de l'Europe.

Les morts vers les routes de l'Europe et cet engagement ont provoqué un phénomène de mobilisation d'une large partie de l'opinion publique dans plusieurs pays européens.

Mais ce mouvement n'aura été qu'éphémère. L'Europe a mis en place quelques mois plus tard avec la Turquie un accord de refoulement des migrants parvenus sur ses côtes.

En 2015, pour l'Observatoire International des Migrations, un peu plus de 1 million de personnes sont arrivées en Europe et 333.000 statuts de réfugiés ont été accordés par l'un des 28 pays de l'Union.



Ces chiffres restent modestes par rapport à la population européenne (510 millions dans l'Europe des 28) et au total de la population internationale de migrants (243 millions en 2015 d'après l'ONU).

Il est important pour chacun de nous de s'informer, de prendre du recul par rapport à l'actualité et de réfléchir avec d'autres pour voir ce qu'il est possible de faire.

C'était le but de la soirée débat du 15 novembre dernier à Viroflay, organisée par le CCFD - Terre Solidaire et 5 autres associations, avec la participation de Catherine Withol de Wendel, directrice de recherche au CNRS et spécialiste des migrations Internationales.

La salle était trop petite pour accueillir toutes les personnes intéressées et il nous a paru utile de partager plus largement les principales informations au moment où nos évêques nous appellent à la

solidarité (voir en page 3), relayant ainsi l'appel vibrant du pape François pour que toutes les paroisses d'Europe accueillent, comme lui, une famille parmi les dizaines de milliers de réfugiés qui fuient les guerres et les persécutions.

Bruno Bourgin CCFD Viroflay

MIGRANTS : DE QUI PARLONS-NOUS ?

Des flux moins importants vers l'Europe qu'au début des années 2000, une majorité de migrants restant dans les pays du Sud.

Les migrations mondiales ont triplé depuis les années 1960 pour atteindre 3% de la population mondiale. Cependant 60% se font aujourd'hui entre pays de même niveau de développement.

Pour le HCR, en 2015, 65 millions de personnes ont bénéficié du statut de réfugiés dont 41 millions sont restés dans leur pays. Fin 2015, 3,2 millions avaient un dossier d'asile à l'étude dans un pays du nord. Ceux qui sont arrivés en Europe en 2016 viennent en majorité des pays les plus en crise.

Les migrants sont plus diversifiés que dans le passé.

Ceux qui quittent leur pays pour changer de continent ne sont souvent pas les plus démunis. Partir loin suppose la capacité à concevoir et mener un projet complexe, ainsi que d'avoir de l'argent. Les guerres civiles poussent au départ des personnes qui peuvent être très qualifiées. De plus en plus de familles et de mineurs isolés arrivent en Europe.



L'Union européenne mène une politique de cantonnement hors de ses frontières

Face à ces mouvements, l'Union européenne ferme ses frontières, procède à un examen très sélectif des demandes d'asile, négocie des accords de réadmission avec des pays du sud afin d'y refouler des migrants économiques.

Cette politique freine mais n'arrête pas les flux, elle accroît les risques pour les candidats et ouvre un business juteux pour des réseaux mafieux

Depuis le début des années 2000, plus de 30.000 personnes sont mortes noyées en Méditerranée et cette économie souterraine aurait rapporté plus de 15 Md € à des réseaux de passeurs.

(Propos tirés de : Claire Rodier - Migrants et réfugiés – édition La Découverte 2016)

LES MIGRANTS EN FRANCE

La France n'est pas le pays le plus engagé dans l'accueil des migrants en Europe.

La France a enregistré 80.000 demandes d'asile en 2015, 24% de plus qu'en 2014. 26.800 statuts de réfugiés (y compris les mineurs accompagnants) ont été accordés. Pour l'INSEE, 5,9 millions de personnes vivant en France sont nées à l'étranger, qu'elles aient ou non acquis depuis la nationalité française (8,9% de la population pour 15,2 aux USA). (...)

(...) **Une loi a été promulguée en 2015 pour accélérer le traitement des demandes d'asile.**
De plus de 2 ans, ce délai devrait être ramené à quelques mois.

En France, au contraire de l'Allemagne, un demandeur d'asile ne peut pas travailler.
Il peut toucher certaines prestations et devrait pouvoir être hébergé mais les centres prévus n'offraient que 25.000 places au niveau national mi 2015. Ceux qui n'obtiennent pas ce statut vont souvent grossir le nombre des sans-papiers.

Le gouvernement veut en finir avec les campements sauvages.

Le gouvernement s'attend à 100.000 demandes d'asile en 2016. Il a entrepris de mettre fin aux campements sauvages à Calais et Paris en ouvrant dans toute la France des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO). Ceux-ci doivent permettre aux migrants de faire le point et, le cas échéant, d'initier une démarche de demande d'asile.

L'intégration des étrangers reste difficile

Un exemple : une étude de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) sur des migrants des pays subsahariens montre que, 7 ans après leur arrivée, la moitié n'ont pas accès aux 3 marqueurs d'intégration que sont la régularisation, le logement et le travail. Pour les chercheurs, cette précarité tiendrait plus aux conditions d'accueil (longueur du processus administratif, accès au marché du travail, discrimination) qu'aux caractéristiques individuelles des arrivants.

(source : Journal La Croix du 20 avril 2016).

Par ailleurs, contrairement à certaines idées reçues, les immigrés en situation régulière d'origine non européenne sont bien loin d'avoir accès aux mêmes droits que les Français. Sait-on, par exemple, que pour pouvoir bénéficier du Revenu de Solidarité Active, ils doivent justifier de 5 années de carte de séjour avec autorisation de travailler ?

LES EVEQUES NOUS APPELLENT A LA SOLIDARITE

« Dans une époque où les distances et les frontières s'effacent devant la mondialisation économique et culturelle, notre volonté de solidarité ne peut pas s'enfermer dans le cadre restreint de notre pays.

Les événements dramatiques qui frappent les populations du Moyen-Orient ou d'Afrique jettent sur les routes et sur la mer des centaines de milliers de réfugiés, véritables naufragés humains. Quand la Jordanie et le Liban reçoivent des millions de réfugiés, comment notre pays pourrait-il reculer devant la perspective d'accueillir et d'intégrer quelques dizaines de milliers de ces victimes ?

Mais plus largement que l'accueil des réfugiés, nous devons nous interroger sur la manière dont nous traitons des migrants arrivés dans notre pays depuis plusieurs années. Est-il aujourd'hui tolérable que des milliers d'hommes de femmes et d'enfants vivent sur notre territoire dans des conditions trop souvent inhumaines ? »

(Conférence des Evêques de France communiqué de presse du 15/06/2016)

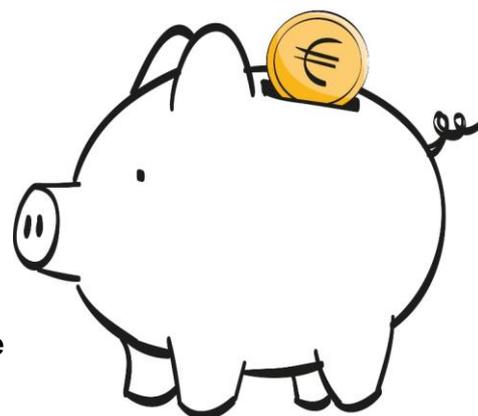
RENDEZ SOLIDAIRE UNE PART DE VOS ECONOMIES

Au-delà de l'accueil, de l'aide, du partage avec les migrants, si nous voulons que régressent les flux migratoires d'ordre économique, il est indispensable pour les pays d'où viennent ceux qui fuient la misère, d'accéder à l'autonomie financière, économique, sociale...

L'aide au développement est un des atouts majeurs sur lequel s'appuie le CCFD pour accompagner des projets innovants, issus des populations locales, ou de certains pays eux-mêmes, ici ou là-bas, pour faire face à cette misère et à la montée des menaces climatiques qui aggravent les problèmes.

C'est pourquoi, le CCFD –terre solidaire, l'un des fondateurs de la Finance Solidaire, a plus que jamais besoin de vos dons. Mais vous pouvez le soutenir un peu plus encore en plaçant une part de vos économies :

- Soit dans des actions de la SIDI, société financière spécialisée dans le soutien à la micro finance et aux organisations de producteurs agricoles dans les pays du sud.
- Soit dans un produit de placement de partage, en demandant à votre gestionnaire de fonds qu'une partie des intérêts ou des plus-values soit versée au bénéfice du CCFD.



Pour en savoir plus sur la finance solidaire : <http://www.sidi.fr/etre-actionnaire-militant/>

Sur les produits de partage proposés par le CCFD :

<http://ccfd-terresolidaire.org/mob/consommer-responsable/epargnesolidaire/la-gamme-d-epargne-solidaire/>

**Toute l'équipe CCFD-terre solidaire de Vélizy
est heureuse de vous souhaiter
un Joyeux Noël de Paix**

**Site internet du CCFD national : <http://ccfd-terresolidaire.org>
Délégation diocésaine Yvelines : <http://ccfd78.free.fr>**